

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 739 DECISICNS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 739

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 mai 1967

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro

1 juin 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé à Mme Loula Bouh, veuve de l'ex-agent auxiliaire de la Sûreté générale Ali Mead, indice local 410, décédé le 22 février 1967, une allocation viagère de reversion dont le montant, fixé à la somme de trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt onze francs Djibouti (39591 FD) par an correspond à la moitié de l'allocation viagère du «de cujus». Le paiement de l'allocation viagère visée à l'article 1er ci-dessus sera effectué trimestriellement et à terme échu sur présentation d'un certificat de vie et d'une attestation de nonremariage délivrée par les autorités compétentes du Territoire.